

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Arkéa Focus - Artificial Intelligence (P)

Code ISIN : FR0007021563

Initiateur du PRIIP : Arkéa Asset Management société de gestion de portefeuille, membre du groupe Crédit Mutuel Arkéa. www.arkea-am.com. Appelez-le n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé) pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Arkéa Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé par la France. Arkéa Asset Management est agréée en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés (DIC) : 16/04/2026

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Ce produit est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) soumis au droit français.

Classification AMF : Actions internationales

Durée : La durée d'existence du produit est de 99 ans. Ce produit n'a pas de date d'échéance. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs : Le Fonds a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence (dividendes nets réinvestis) : MSCI World Index NR (Eur) sur un horizon de placement recommandé de cinq ans au travers d'un portefeuille diversifié composé majoritairement d'actions internationales, de large et moyenne capitalisations, des pays développés, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour respecter la thématique de « l'intelligence artificielle à 360° », les investissements se feront sur des entreprises internationales qui participent au développement de l'intelligence artificielle (« IA ») ou qui bénéficient de l'adoption de cette technologie selon la Société de Gestion sur la base du scoring AI 360. Le fonds cherche à investir dans des sociétés qui participent au développement de l'intelligence artificielle et/ ou qui bénéficient de l'adoption de cette technologie. La stratégie d'investissement inclut les titres dont l'activité est indirectement liée à l'intelligence artificielle (écosystème, infrastructure ...). En conséquence, le fonds est exposé à tous types d'actions liquides de larges et moyennes capitalisations boursières, dans tous types de secteurs. Le fonds ne garantit pas que les sociétés sélectionnées ont un lien significatif direct avec l'intelligence artificielle. Il est ainsi susceptible d'investir, sans que cette liste soit exhaustive, dans des sociétés (i) qui n'ont pas nécessairement réalisé d'investissements significatifs dans le domaine de l'intelligence artificielle, (ii) dont l'activité et incidemment le chiffre d'affaires ne sont pas liés au développement de ce secteur, ou (iii) ne s'appuyant pas nécessairement sur l'intelligence artificielle dans le cadre de leurs activités.

Univers d'investissement : L'univers d'investissement correspond aux actions internationales des marchés développés d'émetteurs de large et moyenne capitalisation, tous secteurs d'activités confondus :

On distingue trois régions parmi les pays développés : Amérique (Etats-Unis, Canada), Europe (Union Européenne, Norvège, Royaume-Uni, Suisse), Pacifique (Australie, Hong Kong, Japon, Nouvelle-Zélande, Singapour).

Les actions de large et moyenne capitalisation se définissent pour chaque zone géographique comme suit :

pour les Etats-Unis par une capitalisation boursière d'au moins 2 milliards d'euros et une liquidité quotidienne d'au moins 3 millions d'euros.

pour tous les autres pays de l'univers d'investissement, par une capitalisation boursière d'au moins 1 milliard d'euros et une liquidité quotidienne d'au moins 2 millions d'euros

Tous les émetteurs doivent faire l'objet d'une notation extra-financière déterminée en interne par la Société de Gestion, telle que décrite ci-après au paragraphe « approche best in class ». La méthodologie de notation de la Société de Gestion est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : https://www.arkea-am.com/jcms/rec_5111/fr/politiques-rapports. Cet univers d'investissement correspond à environ 2900 valeurs. Cet univers est défini mensuellement. Si la capitalisation boursière de l'une ou de plusieurs des valeurs de l'univers d'investissement devient inférieure aux montants ci-dessus mentionnés sur le mois considéré, le gérant pourra conserver la ou les lignes concernées dans la limite de 5% de l'actif net. Le gérant devra céder la position à la fin du mois si la capitalisation boursière de la société reste inférieure à ces seuils lors de la vérification mensuelle de l'univers.

Univers investissable : L'univers investissable correspond aux valeurs qui peuvent être sélectionnées par le Fonds après application du filtre thématique et de chacun des filtres extra-financiers, décrits ci-après :

Traitement de la thématique « Artificial Intelligence 360 » : ce filtre thématique permet d'apprécier chaque entreprise émetteur de l'Univers d'Investissement au regard de son lien direct ou indirect avec l'intelligence artificielle, mais avec une approche à 360°. L'intelligence artificielle au sens large (big data, machine learning, deep learning, NLP, IA générative ...) va continuer à être un vecteur de croissance importante pour les fournisseurs (outils, solutions, traitement de la donnée...) et les utilisateurs, qui vont générer des gains de productivité dans les années à venir dans la quasi-totalité des secteurs. Pour quantifier le lien entre une entreprise et l'IA, nous utilisons des méthodes propriétaires à base de Traitement automatique du langage naturel (ou Natural Language Processing (« NLP »)). En fonction des données disponibles, nous pouvons évaluer, pour chaque entreprise de notre Univers d'investissement, le lien entre l'IA et les activités de l'entreprise. Cette évaluation est formalisée sous la forme d'un indicateur : le score « AI 360 ». Nous pouvons ainsi classer les entreprises de notre univers d'investissement en fonction de leur scoring « AI 360 » et avoir une approche best in class 80% en éliminant le dernier quintile composé des entreprises les moins pertinentes en termes de lien avec l'intelligence artificielle au sens large.

Limites méthodologiques : (i) Qualité de l'information : L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées. Toute publication ou article utilisé pour l'analyse peut contenir des inexactitudes ou des omissions. La Société de Gestion reste seule juge de la qualité des articles et publications et de leur utilisation. (ii) Disponibilité de l'information : La Société de Gestion ne prétend pas avoir accès à l'exhaustivité de l'information disponible pour conduire l'analyse avec les modèles de NLP. (iii) Sélection d'émetteurs bénéficiant de l'IA : Le filtre peut conduire à l'inclusion d'entreprises dont l'utilisation de l'intelligence artificielle est non centrale à leur activité principale. Cette situation peut survenir lorsque des émetteurs mentionnent l'intelligence artificielle dans leur communication sans que celle-ci constitue un élément fondamental de leur modèle d'affaires ou de leur proposition de valeur. Également certains émetteurs sélectionnés peuvent bénéficier des avancées en IA sans contribuer directement à son développement. (iv) Disparité entre les émetteurs en fonction des capitalisations : La capacité des entreprises à communiquer efficacement sur leur utilisation ou leur contribution à l'IA peut être influencée par leur taille et leur capitalisation boursière. Par conséquent, les émetteurs de plus grande capitalisation sont souvent mieux représentés, ce qui peut introduire un biais dans la composition du portefeuille. (v) « Scoring AI 360 » : Notre méthode de notation s'appuie sur une fenêtre d'analyse d'une durée fixée sans pondérer différemment les articles en fonction de leur date de publication. De ce fait, notre notation peut occasionnellement ne pas refléter en temps réel les évolutions de l'engagement des émetteurs dans l'IA. En effet, une entreprise récemment impliquée dans des projets d'IA peut se voir attribuer un score inférieur à celui d'une entreprise moins active dans ce domaine mais communiquant sur le sujet depuis plusieurs années. À l'inverse, une entreprise décidant de se désengager de l'IA peut continuer à être considérée, pendant une certaine période, comme impliquée dans l'IA.

Filtres normatifs : Le Fonds exclut les secteurs et pratiques controversées en application des normes internationales et des politiques d'exclusion mises en œuvre par la Société de Gestion (Pacte Mondial des Nations Unies (UNG), armes controversées, politique pétrole et gaz, tabac, politique charbon...);

Approche Best in class : Chaque émetteur est analysé selon un modèle propriétaire. Cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Chaque émetteur est ainsi analysé selon un modèle de notation développé par la Société de Gestion. Ce modèle permet d'intégrer les spécificités des émetteurs dans la définition des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels ils font face.

L'application de l'ensemble des filtres permet d'exclure au moins 30% des valeurs de l'Univers d'Investissement.

Limites méthodologiques : l'approche en matière d'analyse d'entreprises repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information. Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes. Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peuvent amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif. L'analyse réalisée par la société de gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La société de gestion reste seule juge de la qualité extra-financière des émetteurs.

Sélection finale :

La sélection finale des valeurs de l'Univers investissable s'appuie sur plusieurs éléments et analyses : 1) l'analyse de tendance, 2) l'analyse fondamentale 3) l'analyse des liens avec « l'intelligence artificielle », et des contraintes liées au score d'empreinte carbone du portefeuille par rapport à l'Univers d'Investissement, et le respect une trajectoire de température du portefeuille de +2°C à horizon 2100. Un rebalancement du portefeuille est réalisé chaque mois afin de s'assurer que les titres sélectionnés sont toujours conformes à la stratégie de gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le Fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le Fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis ci-dessus. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le Fonds et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence du Fonds disponible

Indicateur de risque :

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupériez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- 10 000 € sont investis.

Scénarios de sortie	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans *
Coûts totaux	398 €	1 369 €
Incidence des coûts annuels**	3,98 %	2,60 % chaque année

** Période de détention recommandée.*

*** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention recommandée. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,81 % avant déduction des coûts et de 7,21 % après cette déduction.*

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation*	1,90 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	186 €
Coûts de transaction	0,12 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	12 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	0,00 %, commission de surperformance annualisée sur les 5 dernières années. Description : 15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais du produit supérieure à la performance de l'indice de référence MSCI World Index NR (Eur)(dividendes nets réinvestis). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. La Société de gestion peut prélever des commissions de surperformance en cas de performance négative du produit, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indice de référence. Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du produit et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence MSCI World Index NR (Eur)(dividendes nets réinvestis), et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le produit.	0 €

** Une quote-part des frais de gestion peut servir à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts.*

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Compte tenu de la stratégie d'investissement et des actifs utilisés sur lequel le fonds investi, la période de détention recommandée est d'au moins 5 ans.

Les désinvestissements avant l'échéance de la période de détention recommandée ou à toute échéance ultérieure sont possibles.

Dans des circonstances de marché exceptionnelles et lorsque l'intérêt des porteurs ou du public l'exige, la Société de Gestion pourra mettre en place des Gates permettant d'étaler les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives, dès lors qu'elles excèdent un certain niveau. Des informations complémentaires sur la mise en œuvre de ce dispositif de plafonnement des rachats sont disponibles dans le prospectus.

En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée (5 ans au minimum), le risque que le prix de rachat de vos parts soit inférieur au prix de souscription pourrait être plus important sans être certain.

Il n'existe pas de frais ou pénalités appliqués en cas de désinvestissement avant l'échéance.

Le désinvestissement peut être partiel ou total.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant la personne vous conseillant ou commercialisant (notamment votre intermédiaire) peut être soumise directement à cette personne. Vous pouvez également adresser votre réclamation auprès d'Arkéa Asset Management par e-mail à l'adresse suivante : contact@arkea-am.com ou par courrier à l'adresse suivante : 1 allée Louis Lichou 29480 Le Relecq Kerhuon. Des informations sur la politique de gestion des réclamations de la société de gestion sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus du produit et les derniers documents annuels et périodiques du fonds, rédigés en langue française, sont adressés gratuitement sur simple demande écrite dans un délai d'une semaine auprès d'Arkéa Asset Management également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com ou en appelant le Service Relations Clientèle au n° 09.69.32.88.32 (appel non surtaxé). Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du produit, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du produit peuvent être soumis à taxation. Il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le produit à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.arkea-am.com ainsi que sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les données relatives aux performances passées sont disponibles sur le site internet sous la rubrique 'Documents à télécharger' au lien suivant : https://www.arkea-am.com/jcms/rec_6437/fr/arkea-focus-artificial-intelligence-p

Les données relatives aux performances passées sont présentées sur les 10 dernières années.

Le produit est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR. Plus d'informations sur le site internet de la société de gestion : www.arkea-am.com.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier.

Vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF de préférence via le formulaire en ligne : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation-ou-par-courrier-postal> : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/04/2026.

Nous révisons et publions ce document d'informations clés au moins une fois par an.